

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 avril 2024

L'an deux mil vingt-trois et le quinze avril à 19 h 00, s'est réuni le conseil municipal de la commune de LIGNY SUR CANCHE, sous la présidence de M. Jean-Marie DELMOTTE, Maire

Convocation du 08/04/2024

Étaient présents : MM. DELMOTTE Jean-Marie, LECLERCQ Marcel, VIEZ Jean-Paul, DURAND Olivier, QUESNEL Guillaume, NANTOIS Olivier, CADÉ Adeline, BILLET Jean-François

Absent : M. VIEZ Sydney,

Secrétaire de séance : M. BILLET Jean-François

Budget primitif 2024 :

FONCTIONNEMENT			
<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
011 : charges à car. Générale	96 550,00	002 : excédent reportés	111 119,96
012 : charges de personnel	54 100,00	70 : produits de services	550,00
65 : autres charges courantes	29 600,00	73 : impôts et taxes	18 829,00
66 : charges financières	3 400,00	731 : fiscalité directe	101 827,00
023 : virement sect d'invest.		74 : dotations et participations	42 337,00
		75 : autres produits de gestion	4 200,00
Total dépenses fonctionnement	183 650,00	Total recettes de fonctionnement	278 862,96
Excédent de fonctionnement : 95 212,96 €			
INVESTISSEMENT			
<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<u>Reste à réaliser sur BP 2023</u>		<u>Reste à réaliser sur BP 2023</u>	
c/2111 : terrains nus	140 000,00	c/13 : subvention défense incendie	35 111,00
c/2151 : défense incendie	8 052,08		
c/2152 : installation voirie	65 000,00	Excédent d'inv. Reportés	283 596,93
BP 2023 :		FCTVA	35 945,00
c/1641 : Rembt capital emprunt	18 600,00		
c/2152 : installation voirie	118 000,00		
<u>Opération d'ordre</u>		<u>Opération d'ordre</u>	
041 / c/21538 :	1 202,19	041 : c/2031	1 202,19
Total dépenses investissement	355 855,12	Total recettes investissement	355 855,12
La section est équilibrée			

Le budget est voté à l'unanimité

Avis sur exploitation d'un parc éolien du Fossé Chatillon à Buire-au-Bois (dél n° 09-2024)

Vu l'arrêté du 07 février 2024 portant sur l'ouverture d'enquête public pour un projet d'exploitation d'un parc éolien du FOSSE CHATILLON - BUIRE AU BOIS

- Conformément aux dispositions de l'article 9 de l'arrêté précité, Le conseil municipal doit délibérer sur la demande d'autorisation environnementale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
N'émet aucune objection à ce projet

Projet éolien sur la commune

M. le Maire informe le conseil municipal, qu'il a été démarché par la société RWE pour un projet éolien sur le territoire de notre commune, pour l'implantation de 4 éoliennes et 2 postes de livraison.

Le projet est très intéressant financièrement.

M. le Maire doit recevoir également la Société EUROWAT les jours prochains.

Le conseil municipal est favorable à ce projet et attend de voir la deuxième proposition pour comparaison avant de se prononcer sur le projet.

La séance est levée à 8 h 15